

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le 07/07/2020

ID : 038-243803745-20200707-2020\_85-AR

Département  
**ISERE**

-----  
Canton  
**BOURGOIN-  
JALLIEU**

-----  
Commune  
**SAINT-CHEF**

REPUBLIQUE

**Liberté - Egalité - Fraternité**

N° 2020/85

**OBJET : Délégation de fonctions et signature à M. Pascal  
JUGNET, conseiller municipal.**

Le Maire de SAINT CHEF,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 3 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. Pascal JUGNET, conseiller municipal ;

### **A R R E T E**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Délégation de fonctions**

Délégation de fonctions est donnée à M. Pascal JUGNET, conseiller municipal, dans les domaines de la Voirie et de la Sécurisation des Déplacements.

#### **Article 2 : Délégation de signature**

Délégation est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à M. Pascal JUGNET, conseiller municipal, pour signer tous actes relevant de sa délégation de fonctions.

#### **Article 3 : Entrée en vigueur de la délégation**

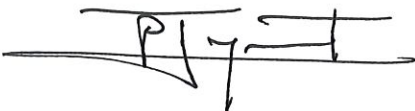
La présente délégation est exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Elle est notifiée à l'intéressé.

#### **Article 4 : Application**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à S<sup>t</sup> CHEF.

le 07.07.2020



FAIT à SAINT CHEF, le 7 juillet 2020

Le Maire,  
Alexandre DROGOZ



Acte rendu exécutoire  
compte tenu de sa publication le 07.07.2020

Certifié exact

Le Maire  
Alexandre DROGOZ